81e ANNEE. — N° 17. DIMANCHE 9 FEVRIER 1941.

30 c. **Journal du Lot** 30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

BIBLIOTHÈQUE DE CAHORS

L'Union ne se fait pas avec des partis

Des bruits circulaient d'après lesquels un « parti » allait être constitué dans la zone libre. Cela ne peut émaner que d'esprits faux ou malintentionnés. A moins de ne rien comprendre à notre situation, il n'est pas difficile de voir que la première de toutes les nécessités vitales c'est l'union de toutes les forces françaises autour du Gouvernement. Grâce à elle, il nous sera possible de surmonter les terribles obstacles qui s'opposent à notre redressement. Sans elle, sans cette volonté commune et compacte des cœurs et des esprits français, il ne serait même pas la peine d'essayer. Nous n'aurions plus qu'à nous abandonner au destin qui ferait de nous ce qu'il voudrait. Tout ce qui reste de notre pays s'en irait par pièces et morceaux !

Or, le parti, — cela ne devrait pas avoir besoin d'être dit, — n'est qu'une fraction du tout. De quelque manière qu'on l'imagine ou qu'on essaye de le faire, il implique forcément une division, une cassure. C'est se moquer du monde de prétendre qu'il sera « national », — il ne manquerait plus que ça qu'il ne le fût pas ! — c'est-à-dire qu'il comprendra tout le monde, parce que si tout le monde doit en être, il n'a pas besoin d'être constitué. Il existe déjà : c'est la nation.

Et si l'on réplique à cela qu'il apportera une organisation, une direction, une impulsion, nous ferons remarquer simplement que cela aussi existe déjà, que cela est dès à présent créé au centre même de la France et d'une façon assez éminente pour que tout le monde le voie, que cette organisation et cette direction, c'est ni plus ni moins que le Gouvernement. Il ne manque d'ailleurs pas de son rôle de nous donner l'impulsion. Nous n'avons qu'à la suivre !

Un parti en appelle, en suscite forcément un autre. Il n'a et ne peut avoir d'autre raison d'être que de s'opposer à un autre, de représenter une idée séparée de celle que représente un autre et de lui disputer l'influence pour faire triompher sur lui des intérêts au moins différents.

Merci bien ! Nous sortons d'en prendre !

Voilà bien, en effet, le pire danger. Même s'il était possible de concevoir l'inconcevable, c'est-à-dire un parti qui serait le tout, une fraction qui serait la totalité, il n'en faudrait pas moins proscrire le mot autant que la chose. En France, où nous avons si longtemps vécu sous le régime des partis, où cet affreux système de guerre civile est encore si proche de nous que c'est à peine si nous en sommes libérés ; en France, où nous avons expérimenté qu'on ne peut en attendre que du mal, le seul mot de parti éveille tout de suite et réveille et exaspère les passions, les rivalités et les haines... La plaie est à peine fermée ! S'il vous plaît, n'y touchons pas ! Nous avons besoin de ça comme de la peste !

C'est assez, semble-t-il, que les conséquences de la défaite attirée sur nous par les inévitables excès des partis aient séparé la France en deux zones. C'est assez que, dans la zone occupée, certains journaux et certains hommes emploient leur temps et leurs facultés à un détestable travail de dénigrement du Gouvernement français ! Celui-ci a le droit de compter sur l'appui sans réserve et sans restriction de tous les Français. Ils ne doivent avoir d'énergie, de force et de volonté que pour le soutenir et l'aider dans son œuvre de protection et de salut national.

Et ce n'est, fichtre ! pas avec des partis qu'on peut travailler utilement pour l'unité de la France.

Emile LAPORTE.

Nos Echos

Le même argent.

Notre département avait assez bien résisté au communisme. Soit que celui-ci tentât l'assaut brutal et cynique comme on le vit dans l'arrondissement de Figeac, soit qu'il essayât de s'infiltrer insidieusement comme il le fit ailleurs où, avant d'enlever les positions de face, il s'efforçait de les saper, de les miner par le dedans.

Le Front populaire même, sous sa forme électorale, ne connut dans le Lot que des succès que nous dirons « discrets » pour être nous-mêmes aussi peu indiscrets que possible.

Nous pouvions donc nous classer parmi les régions épargnées par ce mal honteux qui a mené la France jusqu'à la porte de la mort. Et, pourtant, nous voyons que l'action répressive et purificatrice conduite par le gouvernement trouve aussi à s'exercer chez nous et que l'on y découvre encore des nids secrets de propagande. La vigilance active de notre préfet et des services spéciaux a encore découvert ces jours derniers, chez des agents moscovites, tout un attirail destiné sans doute à fournir de circulaires, de tracts et de « papillons » les colporteurs dissimulés de la parole révolutionnaire.

A Puybrun, nous est-il dit, il a été trouvé tout un matériel d'imprimerie, des presses et, sans doute, ce qu'il faut pour s'en servir : par exemple du papier et de l'encre.

Il doit s'agir d'outils portatifs et de formats réduits. Mais peu importe. Cela, c'est du matériel qui coûte cher et qui ne se trouve pas aux coins des rues. Surtout à notre époque où les constructeurs de machines à imprimer sont rares.

Alors ?

Eh bien ! alors on se demande où ces gaillards trouvent l'argent nécessaire à ces dépenses ou qui leur fournit ce matériel ? Ou plutôt, non. Il n'y a pas besoin de se le demander. On le sait.

C'est le même qui servait à faire élire les Thorez et les Marty. C'est le même qui payait les frais formidables de ces campagnes de réunions et d'affiches qui réclamaient la guerre en Espagne et qui a fini par nous amener la guerre chez nous !

Les restrictions de gaz !

Evidemment ! bien sûr !

Ce n'est pas drôle ! Mais on ne vous a pas promis que ce serait drôle ! On vous a même prévenu que ça ne le serait pas du tout. Et je n'ai pas besoin de rappeler cette prévision contenue dans un message officiel du Maréchal et qui enfermait en trois mots bien courts une déclaration particulièrement précise : « *nous aurons faim !* ».

Il n'y a pas moyen d'être plus clair et cela ne comporte pas la moindre équivoque. Dès qu'on a entendu cette toute petite phrase on a compris !

Pour le charbon, c'est comme pour ce qui se mange. On est obligé de vivre sur des quantités tellement réduites que la part de chacun s'en trouve forcément ramenée au minimum — heureux quand on peut l'avoir.

Le tour du gaz devait arriver après celui de l'essence et de la farine et de tout !

Il est arrivé et déjà chacun s'ingénie à trouver le moyen de s'adapter à cette situation extrêmement désagréable. Et cela vaut mieux que de se plaindre, ou plutôt, si l'on y trouve du soulagement, on peut faire les deux à la fois. Mais en se disant bien que de gémir cela ne guérit rien.

Le vrai soulagement serait de faire payer ça à ceux qui nous ont mis là !

INFORMATIONS

COMMUNIQUÉ ALLEMAND

Le haut commandement des forces armées allemandes communique :

Un sous-marin a coulé deux cargos ennemis armés, jaugeant au total 12.000 tonnes. Devant la côte orientale anglaise, une vedette rapide a réussi à couler un vapeur côtier ennemi. Malgré le mauvais temps, la Lutwaffe a procédé à des reconnaissances armées dans le secteur maritime entourant l'Angleterre et a miné des ports britanniques.

Dans l'espace méditerranéen, les attaques de nos avions de combat contre des aménagements militaires ont eu le caractère d'un harcèlement et ont été dirigées contre l'île de Malte.

L'ennemi a essayé dans la soirée et au cours de la nuit d'hier, au moyen de quelques appareils, d'effectuer des incursions au-dessus du littoral de la Manche, dans les pays occupés. Dans une seule ville du littoral quelques petits incendies ont été occasionnés par des bombes incendiaires, rapidement éteints par la population. L'artillerie de la D.C.A. a abattu, au cours de cette entreprise, un avion de combat du type Armstrong-Shitley. Un autre avion a été contraint d'atterrir. Les occupants ont été faits prisonniers.

La radio allemande annonce qu'au cours de la journée et de cette nuit, la Luftwaffe a déployé une activité intense. Des objectifs d'importance militaire à Londres, ainsi que dans le Sud et l'Est de l'Angleterre, ont été les buts principaux des opérations aériennes allemandes. Des incendies et des explosions ont pu être observés dans la région de Chathan. Au large de Grinsby, l'aviation du Reich a attaqué un convoi protégé par des navires de guerre britanniques. Un gros cargo a été coulé. Un autre de 6 à 8.000 tonnes a reçu une bombe qui l'a atteint en plein milieu, provoquant de graves dégâts.

Libération de fractions de la classe 1938

Le ministre secrétaire d'Etat à la Guerre a pris la décision de libérer de nouvelles fractions de la classe 1938, actuellement sous les drapeaux.

Le 25 février prochain, seront démobilisés tous les militaires mariés et tous les engagés par devancement d'appel en octobre 1938.

Libération de 3.200 officiers et soldats

Les autorités allemandes ont fait connaître qu'une fraction du personnel du service de santé français dont la présence en Allemagne n'est pas indispensable pour les soins à donner aux prisonniers serait rapatriée en France.

Cette décision porte sur 3.200 officiers et hommes de troupe dont le retour s'effectuera en quatre trains comprenant chacun 800 rapatriés.

Le premier train est parti de Constance vendredi 7 février.

Les difficultés du ravitaillement

Au cours du long entretien avec Sumner Welles, M. Henry Haye, ambassadeur de France, a attiré l'attention du département d'Etat sur l'aggravation rapide de la situation du ravitaillement en France.

M. Henry Haye a souligné les graves conséquences qui pourraient résulter d'une disette telle que celle qu'on pourrait craindre dans un avenir prochain, si des secours n'intervenaient pas très promptement.

L'Amérique vendra-t-elle des céréales ?

Le « New-York Herald-Tribune » apprend que l'ambassadeur de France a transmis à M. Welles, secrétaire d'Etat, la proposition de la France d'acheter aux Etats-Unis du froment, du maïs, à destination de la France non occupée.

Ces achats devront être payés au moyen des avoirs gelés.

Le journal exprime des doutes sur l'acceptation de cette proposition par les Etats-Unis, car ils seraient obligés, dans ce cas, de faire une pression sur la Grande-Bretagne pour qu'à cette occasion, en faveur de la France, elle relâche son blocus.

A la Chambre américaine

A la Chambre des représentants, plusieurs orateurs de la majorité ont soutenu le projet de « prêt ou bail ».

Après la séance on considérait, dans les milieux proches de l'administration, qu'une majorité considérable était d'ores et déjà acquise au projet de loi, même sans amendement.

Si nous composons avec certains amendements, ajoutait-on, c'est pour obtenir sur le projet du président Roosevelt une quasi unanimité qui renforce la position du gouvernement et donne une idée à l'étranger de notre unité nationale.

Autour du Conseil national

Une mise au point

Un journal de Lyon a cru pouvoir annoncer que le Maréchal Pétain présiderait en personne la première séance du Conseil national. Cette nouvelle est pour le moins prématurée. Le chef de l'Etat n'a pris aucune décision en ce qui concerne tant la convocation de la nouvelle assemblée consultative que sa présence à la première réunion du Conseil national.

Un démenti du général Weygand

Parlant jeudi soir devant le micro de Radio Alger, le général Weygand a démenti d'une manière formelle, au nom du gouvernement français, les bruits selon lesquels la France permettrait à l'Allemagne d'utiliser la base de Bizerte en vue d'une action éventuelle en Libye. Le général Weygand a également démenti que des négociations fussent en cours en vue de la cession de Bizerte ou d'un débarquement éventuel de troupes allemandes dans ce port.

Pour les enfants des pays en guerre

Le gouvernement portugais, convaincu de l'intérêt manifeste que peut avoir la coordination des efforts en faveur des enfants des pays européens engagés dans le conflit actuel, ainsi que l'éventuelle centralisation de cette action au Portugal, emploiera ses bons offices auprès des gouvernements et personnalités qui pourront collaborer à cette œuvre dans le but de faciliter son exécution en tout ce qui peut dépendre de lui. A l'Assemblée nationale, quatre députés ont pris la parole pour demander que tout soit fait pour que le projet en question soit réalisé le plus rapidement possible.

EN PEU DE MOTS...

— La ligne de chemin de fer de Paris à Lyon, la plus chargée du monde, va être électrifiée. L'économie de charbon sera de 500.000 tonnes par an et le trajet réduit de 2 heures.

— La décroissance du nombre de chômeurs est importante. Pour l'ensemble du territoire français, on notait, le 25 janvier, 675.817 chômeurs, alors qu'au 19 octobre 1940, on en comptait un million 059.229.

— Les nouvelles pièces de 10 centimes vont entrer bientôt en circulation. Pour l'instant, on les frappe à la cadence de 500.000 par jour.

— Le ministre de l'agriculture a décidé la réorganisation d'une vaste entreprise de mise en valeur de territoires incultes au moyen des eaux du Rhône, ce qui permettra la mise en culture de milliers d'hectares stériles.

Quel changement

En visitant obligatoirement ses administrés, M. le sous-préfet n'aura désormais plus loisir de faire des vers... On ne le verra plus, comme un sylvain candide, allongé dans l'herbe des prés, devisant avec les fleurettes et communiant avec les oiseaux chanteurs... Mais l'y a-t-on jamais vu ? Oui, symboliquement. Les sous-préfets ont été quelquefois des « neveux » d'éminences politiques, qu'on exilait provisoirement dans les provinces afin de leur faire acquérir quelque droit au séjour parisien, sous les rayons tutélaires du « soleil » central. Ils faisaient ainsi leur noviciat dans le sacerdoce républicain...

J'en ai connu se morfondant à l'ombre des menus palais arrondissementiers. Ils n'aspiraient qu'à revenir au quartier latin où s'était formée leur jeunesse, entre les cafés et les salles de cours. Une espérance leur épargnait cette inquiétude qui assombrit le front des étudiants pauvres : ils comptaient sur le népotisme pour réparer parfois leurs fautes vénielles et leur adoucir les difficiles commencements. Mais ceux-là considéraient le calme de la petite ville comme une pénitence imméritée que leur infligeait le régime... Et ils ne faisaient pas de vers en négligeant leur discours de comice agricole ; car ils étaient d'une génération inférieure à celle des petits-cousins d'Alphonse Daudet. Ils professaient même une sorte d'incrédulité cynique, tenant tous leurs parrains pour des privilégiés avides de prébendes... Ces sous-diacres de la République parlaient déjà de la simonie avec une indulgence fort avertie...

Vint la génération administrative d'après 1920. La « crise » compliqua toutes les tâches, même celles qui s'exécutaient auparavant dans l'indolence des sinécures. Il fallut travailler ; on s'y mit de bonne ou de mauvaise grâce. Les cartons verts haussèrent leur tas, comme des murailles de citadelles, et les « ronds de cuir » de Courteline devinrent dans le souvenir les hôtes d'un paradis perdu. Tous nos vieux préjugés sur le fonctionnarisme sont aujourd'hui désuets. La besogne des « bureaux » est maintenant subjugante. Un guichet entr'ouvert sur ce monde secret m'en a révélé, ces dernières saisons, la servitude sans grandeur, mais non point sans mérite. J'oserai même insinuer qu'on y travaille trop, que les semaines et les journées y sont trop longues. Je ne renverrais pas M. le sous-préfet parmi les oiseaux du printemps et les fleurs champêtres, mais je le soulagerais en lui imposant une méthode laborieuse qui lui laisserait ses soirées et son dimanche pour regarder la vie, respirer un autre air que celui qu'obscurcit la poussière des « papiers »... [Du « *Temps* »].

Jean LEFRANC.

Chronique du Lot

UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS DU LOT

Nous recevons du Comité de Coordination la circulaire suivante :

« A différentes reprises, nous avons été informés par des secrétaires de Fédérations et d'Unions départementales des entraves apportées au fonctionnement régulier des syndicats ouvriers : refus d'autorisations de réunions, fermeture de bourses du travail, licenciement de militants, etc...

« Par une première circulaire du 23 décembre, le Ministre de la Production industrielle et du travail et le Ministre de l'Intérieur ont précisé que la dissolution des confédérations n'avait pas entraîné celle des syndicats, unions locales, unions départementales et fédérations.

« Le 22 janvier, le Ministère de la Production rappelle aux Préfets que les bourses du travail continuent à avoir une existence légale et qu'il y a lieu de faciliter leur activité.

« Enfin, en date du 30 janvier, le Ministre de l'Intérieur confirme les instructions précédentes en soulignant que les salariés ne doivent pas être moins bien traités que les patrons par les pouvoirs publics, et qu'ils ne doivent pas avoir le sentiment d'être écartés de l'œuvre de redressement national.

« Citant les paroles du Maréchal, le Ministre de l'Intérieur déclare que « l'ordre nouveau » ne saurait être une revanche des événements de 1936, et que ceux qui le méconnaîtraient doivent être frappés sans hésitation. »

La circulaire du 30 janvier, dont il est question ci-dessus, a été adressée par M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur aux Préfets. Elle leur rappelle que le Maréchal, Chef de l'Etat, lui-même, a affirmé, dans son message du 10 octobre : « L'ordre nouveau ne peut en aucune manière impliquer le retour, même déguisé, aux erreurs qui nous ont coûté si cher ; on ne saurait davantage y découvrir les traits d'une sorte d' « ordre moral » ou d'une revanche des événements de 1936. » C'est indiquer que les administrations ne doivent pas traiter moins bien les salariés que les patrons ; c'est affirmer que les ouvriers ont une part dans la vie de la Nation, et que tous ont le droit de participer à l'œuvre de redressement national poursuivie par le Chef de l'Etat.

Aucune brimade dans le genre des fermetures abusives des bourses du travail, ou des licenciements inopportuns d'ouvriers pour le seul motif d'une action syndicale antérieure, ne doivent et ne seront tolérés par les administrateurs attentifs au mot d'ordre qui vient de leur être donné par le Ministre de l'Intérieur.

Il n'est pas niable que les dispositions aussi nettement manifestées par le Gouvernement nous sont un puissant réconfort, qui nous aidera grandement à poursuivre notre activité. Nos camarades y trouveront une source nouvelle de confiance et d'espoir.

Le Secrétaire de l'U.D.

DÉMONSTRATIONS DE TAILLE DES ARBRES FRUITIERS

De la direction des Services agricoles :

La Société Nationale des Chemins de fer, en collaboration avec la Direction des Services agricoles, a poursuivi une active propagande en vue de l'amélioration de la culture du pêcher.

Etant donné les circonstances actuelles, il apparaît encore plus nécessaire de reprendre les démonstrations de taille pour parfaire l'éducation professionnelle de ceux qui y sont déjà initiés et former quelques jeunes à la pratique de la taille fruitière.

A cet effet, il est prévu des démonstrations de taille dans les centres ci-après désignés, aux jours et heures indiqués :

18 février, à Parnac, chez M. Jouves Elie, de 9 h. à 11 h. ; le 18 février, à Cahors (Bégoux), chez M. Souleillou, de 14 h. 30 à 17 h. ; le 19 février, à Luzech, chez M. Poujade (La Douve), de 9 h. à 11 h. ; le 19 février, à Albas, chez M. Lafon Ernest, de 15 h. à 17 h. ; le 20 février, à Prayssac, chez Mme Vve Lafargue, à Nouel, de 10 h. à 12 h. ; le 20 février, à Puy-l'Evêque, chez M. Teyssèdre Jean, à Leygues, de 15 h. à 17 h. ; le 21 février, à Duravel, chez M. Froment André, de 9 h. à 11 h. ; le 22 février, à Tour-de-Faure, chez M. Rulhes, de 9 h. à 11 h. ; le 22 février, à Cahors, à l'Ecole d'hiver, de 14 h. 30 à 16 h. ; le 25 février, à Creysses (Ste-Catherine), chez M. Coulie, de 10 h. à 12 h. ; le 26 février, à Martel, chez Mme Vve Soulillet, route de Gramat, de 10 h. à 12 h. ; le 27 février, à Cornac, chez M. Sirieys, maire, de 10 h. à 12 h.

Toutes les personnes susceptibles de s'intéresser à ces démonstrations sont cordialement invitées à y assister.

JEUNE FRANÇAIS !

Engage-toi dans l'armée : elle t'offre un idéal et un beau métier.

Supplément de pâtes alimentaires

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 29 janvier 1941, il est spécifié qu'un supplément de 250 gr. de pâtes alimentaires est attribué aux consommateurs du département. Cette quantité peut être obtenue en échange du coupon « Y » de la carte de pommes de terre du 1er trimestre 1941.

DE L'ESSENCE AUX COMMERÇANTS

Dans sa dernière réunion, le Comité de répartition des carburants, siégeant à la Préfecture du Lot, sous la présidence du Secrétaire général, a attribué à la Chambre de Commerce un modeste contingent d'essence destiné à être réparti par ses soins à divers commerçants.

La Chambre de Commerce rappelle que les boulangers, les bouchers et marchands de bestiaux, les forains, sont ravitaillés par les soins de leurs syndicats respectifs ; les industriels et entrepreneurs de travaux publics, par l'Administration des Ponts-et-Chaussées. Les épiciers n'ont droit à aucune attribution d'essence, leur ravitaillement en marchandises étant assuré par le Groupement de Répartition.

Les demandes d'essence qui parviendront à la Chambre de Commerce seront satisfaites dans la mesure des disponibilités. Elles *devront porter la quantité d'essence demandée* afin qu'une comparaison puisse être établie entre les quantités précédemment attribuées aux demandeurs et celle réclamée pour le mois.

Il ne pourra être donné aucune suite ou réponse aux demandes qui ne seront pas ainsi précisées et accompagnées d'un timbre-poste pour l'envoi des bons.

La Chambre de Commerce espère que chacun aura à cœur de lui faciliter la tâche difficile qui lui incombe.

L'essence est rare, elle est un facteur vital de la vie économique, elle ne doit être utilisée que pour des fins précises et absolument indispensables. Le gaspillage constituerait un véritable crime contre l'intérêt national qui, à l'heure actuelle prime tous les intérêts particuliers.

Que chacun mette une grande bonne volonté, une juste compréhension des difficultés et nous dominerons l'adversité. — *Le Président de la Chambre de Commerce :* P. ORLIAC.

DECOUVERTE INTERESSANTE

De notre correspondant de Montgesty :

Ces jours derniers trois de nos jeunes gens ont découvert dans une friche, aux environs du village de Gizard, un trou béant paraissant très profond.

Leur imagination s'ajoutant au goût de l'aventure, ils tentèrent une descente à l'aide de cordes et d'échelles.

Leur incursion s'est avérée intéressante, car les parois de cette sorte de puits sont richement sculptées. Plusieurs salles semblent déboucher dans ce couloir. Malheureusement le manque d'outillage oblige nos courageux jeunes compatriotes à beaucoup de prudence et de patience. Ils comptent cependant sur les beaux jours pour poursuivre cette périlleuse découverte.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la première tranche de la Loterie Nationale 1941, aura lieu, en présence du public, le vendredi 14 février 1941, à Paris, Salle Pleyel, à 17 heures.

Chambre des Métiers

Les artisans du bâtiment : maçons, menuisiers, charpentiers, plombiers, zingueurs, serruriers, chauffage, électriciens, peintres, aménagements intérieurs, etc., sont informés qu'une réunion de ces différents corps de métiers aura lieu le dimanche 9 février 1941, à 10 h. 30, au siège de la Chambre des Métiers, 18, rue Brives, Cahors.

En vue d'adhérer au Comité d'organisation du Bâtiment, adhésion indispensable pour obtenir des matières premières.

Artisanat Familial

Aux cordonniers. — En vue de la prochaine répartition de la carte professionnelle sans laquelle on ne pourrait avoir du cuir, tous les cordonniers du Lot sont priés de se mettre en règle d'urgence avec le Registre des Métiers et avec le Syndicat départemental des cordonniers.

Demandez le bulletin d'adhésion au siège de l'Artisanat, 18, rue Brives, à Cahors. *Le Président :* LACROIX.

Les vacances du Mardi gras

En application d'un arrêté du 11 février 1939 les vacances du Mardi gras dans les établissements d'enseignement secondaire, primaire supérieur, technique et primaire élémentaire commenceront le samedi 22 février, à 16 heures, pour se terminer le vendredi matin 28 février.

Lotois rapatriés

Un train transportant environ 300 militaires libérés de leur internement en Suisse, est arrivé jeudi matin en gare de Toulouse-Matabiau. Parmi ces militaires, il y en avait 4 du Lot.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **Huila-Purfleur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, sans vapeur **sur la tête, rien de tout** ce qui **fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux ;** une **huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'indéfrisable **Huila-Purfleur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

C'est la propriété de **M. POPOVITCH**
Spécialiste renommé d'Indéfrisables
4, *rue Mal-Foch, CAHORS — Tél.* 170
Pas plus cher, mieux, plus chic

CAHORS

BONS DE CHAUSSURES

Les membres de la Commission communale désignés par arrêté préfectoral pour examiner les demandes de chaussures ont arrêté la liste des ayants droit. En conséquence, les personnes qui ont produit une demande pourront se présenter au Service des cartes de rationnement (Mairie de Cahors, 2e étage) à partir de lundi 10 février courant pour prendre connaissance des décisions de la dite Commission.

Les ayants droit pourront retirer aussitôt leur coupon de chaussures qui est valable pendant trois mois et sur toute l'étendue du territoire.

A titre indicatif, le contingent attribué à la commune de Cahors est de 140 coupons de chaussures d'usage ; 250 coupons de chaussures de fantaisie, pour les mois de janvier et février 1941.

NÉCROLOGIE

Avec tous les Cadurciens, c'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de Mme Veuve Aubran, une doyenne de notre cité, décédée vendredi, à l'âge de 92 ans.

Depuis 60 ans qu'elle était à Cahors, Mme Aubran avait dirigé, avec son mari, le sympathique et regretté M. Aubran, plusieurs cafés ; d'abord le Malassis, rue Clémenceau ; le Café de Strasbourg, bd Gambetta ; enfin, le Café de la Promenade.

Très connue et très appréciée, elle ne comptait que des sympathies à Cahors. Jusqu'à ses derniers moments, elle avait conservé toutes ses facultés, et c'est toujours avec humour et netteté qu'elle rappelait aux vieux Cadurciens les souvenirs du temps passé.

Nous nous inclinons respectueusement devant le cercueil de la regrettée disparue et nous adressons à sa fille, Mme Thérèse Barreau, à son gendre M. Gustave Barreau, à ses petits-fils, MM. Robert et René et Mlle Ginette Barreau, nos bien sincères condoléances.

⁂

C'est également avec un vif regret que nous apprenons la mort de Mme Veuve Méchin, décédée à Cahors.

Mme Méchin était la veuve du capitaine Méchin, vaillamment tombé en Syrie.

Très estimée par tous ceux qui la connaissaient, elle ne comptait que des sympathies dans notre ville.

Nous adressons à la famille de la regrettée disparue l'expression de nos bien sincères condoléances.

⁂

Nous avons appris, avec un vif regret, la mort de Mme veuve Anne Duthil, décédée à Cahors, à l'âge de 82 ans. Ses obsèques ont été célébrées mercredi matin, au milieu d'une nombreuse assistance, qui a témoigné à la famille de la regrettée disparue de vives sympathies.

Nous adressons à M. Henri Duthil, Contrôleur des P.T.T. en retraite, à M. Maurice Duthil, Commis de l'Office départemental des Combattants, Conseiller muncipal de Cahors, à Mme Maurice Duthil et leurs enfants, à tous les parents, nos bien sincères condoléances.

Il avait frappé et blessé sa mère

La police était prévenue qu'à la suite d'une violente discussion qu'il avait provoquée, le nommé Maxime Peyrefiche, 25 ans, demeurant 18, rue du Château-du-Roi, venait de frapper sa mère et menaçait tous ceux qui essayaient de les séparer.

Les agents se rendirent sur les lieux et constatèrent que Mme veuve Peyrefiche portait des traces de coups à l'œil gauche. Elle fut confiée à des voisines qui lui donnèrent les soins nécessités par son état.

Peyrefiche a reconnu les faits et sera poursuivi pour coups et blessures volontaires.

Etrangers en défaut

Des procès-verbaux ont été dressés pour défaut de sauf-conduit contre les sujets espagnols suivants : Roldan Moreno, demeurant à Montauban ; Casteybreno Laurent et Mombrio Josefu, demeurant à Pélacoy (Lot).

Dépôt d'ordures

Procès-verbal a été dressé contre Mme Léonie Schlaffer, demeurant rue de la Halle, pour dépôt d'ordures ménagères dans la rue.

Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré, le dimanche 9 février et le lundi 10 février jusqu'à midi, par la pharmacie GAYET.

EDEN

Samedi 8 et dimanche 9 février en soirée. Dimanche, matinée.

Venez applaudir une étincelante opérette

UN SOIR DE RÉVEILLON

d'après l'opérette de Paul Armont et Marcel Gerbidon, en collaboration avec Albert Villemetz.

Interprétée par Meg Lemonnier (du théâtre des Bouffes Parisiens), Henry Garat, Arletty, Donnio, Moussia et Dranem.

En complément une extraordinaire histoire d'espionnage : **Miss Scotland Yard,** avec Karen Morlay.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 31 janvier au 7 février 1941

Naissances

Lagrèze Georges, rue Wilson.
Anglade Bernard, rue du Gaz.
Gaillard Serge, rue Wilson.
Birbaum Mireille, rue Wilson.
Labat Marcelle, rue Wilson.

Publications de mariages

Plissonnier Eugène, Sergent-Chef au 150e R.I., et Thiémouge Anne-Marie, S.P., à Cahors.
Gramon Roger, canonnier au 24e R.A. à Toulouse, et Prouet Paulette, employée de bureau à Cahors.
Sempère Emilio, S.P., et Couderc Francine, professeur à Cahors.
Gobert Isidore, chauffeur et Rengade Fernande, S.P., à Cahors.
Monier Louis, professeur au Puy (Hte-Loire), et Olivier Clotilde, employée de bureau à Cahors.
Legarré Paul, hôtelier à Cahors, et Cavaillou Marie, S.P., à Caussade (T.-et-G.).

Mariages

Baqué François, négociant, et Guénard Hélène, marchande foraine.
Martinaud Adrien, lieutenant d'infanterie, et Lagarde Clémence, S.P., à Cahors.

Décès

Bourthoumieux Marie, Vve Mailhé, S.P., 75 ans, rue Wilson.
Sourdoire Marie, S.P., 64 ans, cours de la Chartreuse.
Pasquet Jean, retraité des Chemins de Fer, 84 ans, impasse St-Pierre.
Saintagnès Anna, Vve Duthil, S.P., 82 ans, bd Gambetta, 42.
Cournac Jean, S.P., 73 ans, rue Wilson.
Guy Yvonne, S.P., 16 ans, rue Wilson.
Faillé Jeanne, Vve Durand, S.P., 61 ans, Allées Maréchal-Pétain.
Couderc Eugène, jardinier, 84 ans, rue Nationale, 40.
Delattre Marcel, cultivateur, 40 ans, rue Wilson.

Hyménée

Nous relevons avec plaisir la note suivante suivante publiée par notre excellent confrère « Le Sarladais » :

« *Don au Bureau de bienfaisance.* — Le 20 « janvier 1941, a été célébré à la mairie de « Sarlat le mariage de Mlle Marie-Marguerite « Mabboux, fille de Mme et M. Ferdinand « Mabboux, négociants à Sarlat, avec M. Jac- « ques Cocault-Duverger, représentant de com- « merce à Cahors. A l'issue de la cérémonie « civile, les nouveaux mariés ont remis entre « les mains de M. Vert, adjoint au maire, qui « venait de procéder au mariage, la somme de « 100 francs pour être versée au bureau de « bienfaisance. »

Nous adressons à notre excellent compatriote M. Jacques Cocault-Duverger et à Mme Jacques Cocault-Duverger, ainsi qu'à leurs familles, nos bien sincères vœux.

Suite d'accident

Nous avons eu le regret d'annoncer l'accident dont fut victime M. Bonnefous, le sympathique greffier en chef du tribunal de Cahors.

M. Bonnefous, qui fut renversé par un triporteur, dut être transporté à l'hôpital. Il a une fracture du col du fémur. Il a été mis dans un appareil plâtré. Ramené à son domicile, il devra observer un long repos.

Nous souhaitons vivement que cet accident n'ait pas de suites plus fâcheuses et nous adressons à M. Bonnefous nos meilleurs vœux de complet rétablissement.

Arrestation

La police a procédé à l'arrestation de la nommée Vandelos, née Pranfera Marie, 29 ans, de nationalité espagnole pour : 1° défaut de renouvellement de carte d'identité ; 2° pour défaut de sauf-conduit ; 3° pour voyage en chemin de fer sans billet.

Camouflez les lumières

Pour défaut de camouflage de lumière, procès-verbal a été dressé à Mme Maria Llumtares, demeurant impasse Séguy.

Tribunal correctionnel

Le tribunal correctionnel a eu à connaître les affaires suivantes :

Chasse en temps prohibé. — Pour avoir chassé en temps prohibé, Bayol, cultivateur et Caroulat, boulanger à Caillac, sont condamnés à 100 francs d'amende, à la prise du permis général et à la confiscation du fusil.

Hausse illicite. — Mme veuve Beauzac, bouchère à Montcuq, est condamnée, avec confusion des peines à deux amendes, l'une de 25 francs, l'autre de 16 francs pour hausse illicite.

Infraction à la coordination des transports. — Deux amendes, l'une de 25 fr., l'autre de 16 francs, sont prononcées contre MM. Artigalas, garagiste à Cahors ; Rigal, entrepreneur de transports à Espère ; M. Treneules, chauffeur à Mercuès, est relaxé.

PALAIS DES FETES

Samedi 8, dimanche 9 février, en soirée à 20 heures 15. Dimanche, matinée à 15 heures.

Rellys, la nouvelle vedette du rire, Monique Rolland, Claude May, Gabriello, Fusier-Gir, dans un film très gai

NARCISSE

un film à voir et à revoir.

En complément : **La Mascotte de la Marine.**

Les Sports

STADE CADURCIEN — RUGBY

Dimanche 9 février, au Stade L.-Desprats, à 13 h. 30, Cercle Athlétique Castelsarrasinois (Juniors) contre Stade Cadurcien II. A 15 h., Cercle Athlétique Castelsarrasinois I contre Stade Cadurcien I.

Castelsarrasin présentera une fort belle équipe, formée de jeunes en majeure partie et bien amenée par le parfait animateur qu'est Ricarda.

Espérons qu'avec le retour de Rigaudie, Charvet, Eugène, Causse, etc., le Stade opérera le redressement qui s'impose avant d'affronter en match officiel les redoutables Belvésois sur leur terrain.

Si le temps le permet, c'est à deux belles parties de rugby que le public cadurcien est convié.

La Quercynoise contre les Joyeux du Lycée de Tulle

Match impatiemment attendu des sportifs cadurciens. Celui-ci tint toutes les promesses qu'on attendait de lui. La partie fut en tout point remarquable, autant par la qualité du jeu fourni que par la correction parfaite des deux équipes.

Finalement, la victoire revint aux Tullistes, qui l'emportèrent par 18 à 11.

Considérations. — Malgré le mauvais temps, la partie fut des plus animées de bout en bout. De l'avis même des vieux sportifs cadurciens, ce match fut un des plus beaux de la saison. Le jeu ouvert, la belle tenue des équipes, l'adresse des lignes arrières firent grosse impression.

La Quercynoise, qui semble maintenant lancée, se prépare à affronter les championnats sous la conduite de son capitaine et animateur Bergougnoux, toujours sur la brèche.

⁂

Après Gourdon-Cahors

C'est avec regret que les joueurs de la Quercynoise ont appris la décision prise par les dirigeants du Stade Cadurcien de porter réclamation contre leur capitaine M. Bergougnoux et de demander une disqualification à vie.

Aux dirigeants du Stade nous disons qu'il est toujours possible de faire preuve de sportivité même en championnat et qu'il est regrettable, de voir formuler des demandes de disqualification à vie contre un scolaire, surtout contre un scolaire comme Bergougnoux qui a fait beaucoup pour la cause du rugby, du vrai rugby, du beau rugby.

N.D.L.R. — *Nous demandons instamment à nos correspondants sportifs de réduire le plus possible la longueur de leurs comptes rendus, en raison du manque de place.*

Arrondissement de Cahors

Albas

Légion d'honneur. — C'est avec un sentiment de légitime fierté que nous apprenons que le lieutenant de vaisseau M. Staup, gendre de Mme et de M. Douin, chef de service du transit du canal de Suez, est inscrit au tableau, et d'office, pour la rosette d'officier de la Légion d'honneur. Le lieutenant Staup se distingua sur le « Foudroyant », ce glorieux torpilleur qui fit parler de lui en Norvège et à Dunkerque. Cité une première fois à l'ordre du jour, le lieutenant de vaisseau Staup recevait la croix de la Légion d'honneur et, cité une seconde fois, il va être promu officier du même ordre.

M. Staup est le petit-fils par alliance de M. le Préfet Verne, gendre du professeur de la Faculté de Toulouse M. Hallberg, tous deux aujourd'hui défunts, et avec lesquels nous entretenions une déférente sympathie.

Nous adressons à M. Staup et à toute sa famille nos bien chaleureuses félicitations.

Naissance. — D'autre part, la cousine de M. Staup, Mme Combes, vient de mettre au monde, à Camy, un second bébé, un beau garçon, prénommé Jean-Michel. Le jeune papa et le jeune grand-père, le général Keller, sont malheureusement prisonniers de guerre en Allemagne et ne peuvent s'associer à ce joyeux événement familial. Nos chaleureux compliments. — E. L.

Montcuq

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Doumerc, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Montcuq. Secrétaire de séance : M. Carrière.

Taxes des prestations à recouvrer pour l'année 1939 : Le Conseil décide d'admettre en non-valeurs deux taxes de prestations restant à recouvrer pour l'année 1939.

Droits de place : L'adjudicataire de la perception des droits de place aux foires et marchés de Montcuq sollicite, soit une diminution de sa redevance, soit une majoration des droits à fixer sur certains articles, ou à défaut, la résiliation de son contrat. Le Conseil décide de fixer, pour l'avenir, les droits de place de la façon suivante :

Marchands : 1 fr. par mètre carré occupé au lieu de 0 fr. 75; dindons et oies: 0 fr. 50 par tête au lieu de 0 fr. 25 ; poules, poulets de grain, canards et pintades : 0 fr. 25 par tête au lieu de 0 fr. 10 ; oisons : 0 fr. 15 par tête au lieu de 0 fr. 10 ; canetons : 0 fr. 10 par tête au lieu de 0 fr. 05 ; lapins domestiques : 0 fr. 25 par tête au lieu de 0 fr. 20; cailles, grives, merles : 0 fr. 25 par tête au lieu de 0 fr. 15 ; pigeons : 0 fr. 15 par tête au lieu de 0 fr. 05 ; lièvres : 1 fr. par tête au lieu de 0 fr. 50 ; truffes : 1 fr. le kilo au lieu de 0 fr. 50 ; foies gras : 0 fr. 50 la pièce au lieu de 0 fr. 30 ; poulets : 0 fr. 50 par tête au lieu de 0 fr. 40 ; œufs : le prix de la taxe par douzaine est fixé à 0 fr. 10.

Chemin vicinal n° 6, dit Chemin de Ste-Croix : M. le Maire donne lecture d'un rapport de M. Sulo, divisionnaire du service vicinal de Montcuq, au sujet d'une plainte formulée par un usager du chemin vicinal de Ste-Croix sur le mauvais état d'entretien de ce chemin. Le Conseil qui, dans sa séance du 15 décembre, avait déjà ouvert, pour l'entretien de ce chemin en 1941, un crédit de 3.000 fr., décide de porter à 10.000 fr. le crédit déjà voté.

Terrain scolaire d'éducation physique et sportive : Le Conseil décide de solliciter le renouvellement, aux conditions anciennes, du bail de location du terrain destiné à servir d'emplacement à la gare projetée de Saint-Jean ; ce terrain a été loué par la commune il y a trois ans et mis à la disposition des écoles pour les exercices d'éducation physique des enfants.

Réparations diverses : Le Conseil décide que les réparations nécessaires seront effectuées : à l'église St-Hilaire ; au mur de soutènement du chemin conduisant aux immeubles de MM. Pagès et Renateau à Belbarras ; au pont de Villats.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Notre société musicale. — La société les « Artisans Réunis » va reprendre son activité et se réorganiser grâce à l'impulsion de son bureau et à l'esprit de collaboration de la municipalité, qui a bien voulu l'assurer de son concours.

La direction en sera partagée entre M. Escudier, qui a bien voulu assurer les répétitions générales, et M. Dufour, soliste des Equipages de la Flotte, qui dirigera les répétitions en détail, en même temps qu'il assurera les cours de solfège, ouverts à tous les jeunes qui se feront inscrire à ces cours gratuits, chez le trésorier, M. A. Petit, rue d'Anjou.

La société fait appel à tous les anciens musiciens et serait heureuse d'accueillir les réfugiés musiciens, les assurant qu'ils trouveront parmi nos compatriotes le plus amical et fraternel accueil. — *Le Président.*

Jeux dangereux. — Samedi, le jeune Lesme, âgé de 7 ans, jouait, en sortant de l'école, rue du Faubourg-d'Anjou, vers midi. Il eut la malheureuse idée d'aller acheter un pétard. L'engin, allumé, lui éclata dans la main et l'enfant eut la main droite déchiquetée.

Soigné aussitôt à l'hôpital-hospice de Figeac, la victime a été transportée immédiatement à Aurillac.

Dans l'Armée. — Le jeune Maurice Chasseing, engagé dans la marine avant les hostilités, actuellement en convalescence, se trouvait aux engagements navals de Dakar. Il a été plusieurs fois cité pour son courage au feu. A ce militaire, nous adressons nos sincères félicitations.

Espédaillac

Rentré de Suisse. — Notre compatriote Louis Raffy, interné en Suisse, vient de rentrer dans sa famille, en bonne santé.

Saint-Céré

Exploits de noctambules. — Dans la nuit de samedi à dimanche, cinq lampes électriques faisant partie de l'éclairage axial étaient brisées, dont trois avenue Victor-Hugo, une chemin de Lardie, et une lampe route du Narbonnet. Aussitôt, la gendarmerie ouvrit une enquête qui, très habilement menée, permit de découvrir le coupable, le jeune Marcel P..., âgé de 19 ans, résidant dans un hameau proche de St-Céré ; le coupable a fait des aveux complets.

Tout en félicitant notre brigade de gendarmerie pour avoir su obtenir un résultat aussi prompt que décisif, la population tout entière exprime sa lassitude à l'égard de ces destructeurs qui, obéissant à un instinct de sauvagerie, savourent le plaisir de s'attaquer à ce qui ne leur appartient pas et dont la collectivité doit faire les premiers frais. Il serait souhaitable qu'une bonne leçon soit donnée et que des mesures sévères soient prises à l'égard de ces énergumènes, encore trop nombreux parmi nos calmes populations du Haut-Quercy.

Au Rex Cinéma. — Aujourd'hui, en matinée, à 15 heures et en soirée à 20 h. 30, une tempête de rire avec Fernandel et Noël-Noël dans « Adémaï Aviateur », scénario de Paul Colline.

En complément, Joë Brouwn, dans « Drôle d'Equipe ».

Pharmacie de service. — Aujourd'hui, le service pharmaceutique sera assuré par la Pharmacie Blanié, rue de la République.

AVIS DE DECES

Madame HEISER-WINTERHELD; Monsieur Roger MÉCHIN, prisonnier de guerre et Madame ; le Capitaine RIVALS, Madame, née Simone MÉCHIN, et leurs enfants : Claude, Michel, Jacques et Denise ; Monsieur Gaston QUÉTIN, Madame, née Odile MÉCHIN et leur fille Elisabeth ; Monsieur Edouard AUDOUY ;

Les familles MÉCHIN, GARNIER et FREYBURGER ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame René MÉCHIN
Née Lucette WINTERHELD

décédée le 7 février 1941, leur sœur, mère, belle-mère, grand'mère, tante, munie des Sacrements de l'Eglise et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu en l'Eglise Cathédrale, le lundi 10 février, à 9 heures.

Réunion à la maison mortuaire, 22, Boulevard Gambetta.

AVIS DE DECES

Monsieur et Madame Gustave BARREAU, née AUBRAN ; Monsieur René BARREAU ; Madame et Monsieur Robert BARREAU ; Mademoiselle Ginette BARREAU ;

Les familles BERTRAND, JAUBERT, de St-Chamas (Bouches-du-Rhône), ALAZARD et SERS ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Madame Veuve AUBRAN
Née ARMAND

leur mère, belle-mère, grand'mère, tante et alliée, décédée dans sa 91e année, le jeudi 6 février 1941, munie des Sacrements de l'Eglise.

Et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui seront célébrées en l'Eglise Cathédrale, le dimanche 9 février, à 15 heures 3/4.

Réunion maison mortuaire, Café de la Promenade.

AVIS DE DECES

Mademoiselle Germaine DELSOL ; Monsieur et Madame Elie CAYLA, née DELSOL, et leurs enfants ; Monsieur et Madame Jean DELSOL ;

Les familles BERNADOU, CARLE, BOUTARIC et MASSIP vous font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Veuve DELSOL
Née SOLMIAC

leur mère, belle-mère, grand'mère, sœur, tante et cousine, décédée à l'âge de 78 ans munie des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu le dimanche 9 février, à 13 heures 1/4, en l'Eglise St-Urcisse. Réunion maison mortuaire, 4, rue Mascoutou.

PETITES ANNONCES

Achat de sauvagine au plus haut cours, renards, putois, fouines, blaireau, etc., **MARIE-ANTOINETTE, FOURRURES,** 23, rue Foch, Cahors (derrière la cathédrale). (32.049).

ON CHERCHE **local** pouvant convenir à garagiste. Faire offres bureau du Journal.

CHERCHE **logement** 3-4 pièces, confort, vide ou demi-meublé, eau, gaz, électricité. Donner adresse au Bureau du Journal. (33.147).

FONCT. cherche chambre garnie confortable. Donner adresse Bureau Journal. (33.196).

CHERCHE **appartement** ou **maison vide** comprenant salon, salle à manger, 2 chambres, cuisine. Confort et garage si possible. DAVID, 56, rue Emile-Zola, Cahors.

A VENDRE, pour cause départ, **chambre noyer massif,** 3 pièces, armoire 2 glaces biseautées, lit milieu, 140, sans le sommier, sculptée main, état neuf. S'adresser à Mlle Bally, 4, rue Anatole-France, le samedi, de 14 à 17 heures. (33.210).

ON DEMANDE **lingère.** S'adresser Hôtel Terminus, Cahors. (33.205).

ON DEMANDE **un bon ouvrier mécanicien.** Garage Alibert, 63, Boulevard Gambetta, à Cahors. (33.207).

RECOMPENSE à personne qui procurera **logement 2 pièces** plus cuisine. Ecrire n° 33.211, *Journal du Lot.*

ACHETE **Maison avec jardin** ou terr. bien placé. Ecrire donnant détail : nombre pièces, confort, grand. du terr. et prix, paiement comp. Mme Hélène S. *Journal du Lot* qui transmettra, pressé.

SUIS ACHETEUR **Poste de T.S.F.** d'occasion. S'adresser, 1, rue des Capucins. (33.209).

Culottière et **apprentie,** demandées chez DARSE, tailleur, 77, Boulevard Gambetta, Cahors (à l'entresol au fond du hall de photographies).

Exclusivité Indicateur Immobilier

A VENDRE, Cahors, **petite maison,** entièrement remise à neuf. Entrée, chai, cuisine sous véranda, chambre, cave. Prix : 25.000 francs.

A VENDRE, Cahors, **Maison de rapport,** en parfait état : rez-de-chaussée, 3 pièces ; 1er étage, 2 appartements de 3 pièces. Eau, gaz, électricité. Grenier, buanderie, cave. Prix : 75.000 francs.

A VENDRE, région Luzech (Lot), **Immeuble** pouvant convenir à maison d'habitation et de commerce, proximité gros centre viticole et à toucher gare. 5 pièces, deux autres possibles de suite. Cave, eau sur évier par pompe, électricité, petit jardin. Prix : 65.000 francs.

A VENDRE, Mercuès (Lot), bordure village, belle exposition, **maison 2 pièces.** Garage, grande facilité d'agrandissement dans un tenant de 1.600 m², propre à toute culture. Prix : 28.000 fr.

A VENDRE, **Terrains** à bâtir et propres à toute culture : Regourd, 2.700 m², prix : 18 fr. le mètre ; Regourd, 1.700 m², prix : 12 fr. le mètre ; Labéraudie, 2.000 m², prix : 5 fr. le mètre.

Pour traiter, voir ou écrire :
INDICATEUR IMMOBILIER
seul chargé de la vente

PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES « MINORGA »

Chlorate de Soude.
Desherbants Agricoles D.A.M.
Soufre d'Apt (remplace le Soufre Sublimé).
Sulfurol.
Huile d'Anthracène.
Mouillants, etc.

Vente en gros pour le Lot :
LAMBERT P. à Cahors.

HERNIE

HERNIEUX ! Ne confiez votre cas qu'au spécialiste de votre région : **M. H. GAYRAUD,** qui vous garantit la disparition de n'importe quelle hernie.

M. H. GAYRAUD vous recevra à : **Villeneuve-sur-Lot,** tous les matins, 32, rue des Cieutat, de 8 à 11 h.

Dans la région, de 1 h. à 4 h., à : **Agen,** t. les merc., 92, Bd République ; **Fumel,** mardi 4 fév., Hôtel de l'Europe. **Cahors,** jeudi 13 fév., Hôtel de l'Europe. **Agen,** lundi 10, 92, Bd République.

CHUTE DE MATRICE, DESCENTE DE L'ESTOMAC REIN MOBILE, OBÉSITÉ, VARICES ORTHOPÉDIE

Cabinet Immobilier
(21e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre
CAHORS
VENTE ET ACHAT
de propriétés de rapport et d'agrément
Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne
TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
Expertises
TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS
Registre de Commerce n° 1662.

SOMMES ACHETEURS
PROPRIÉTÉS, toute importance tous genres, tous prix
REALISATION IMMEDIATE
Paiement comptant
Faire offres détaillées à
M. Robert MARATUECH
109, *Boulevard Gambetta, CAHORS*
Téléphone 44
Reg. C. Cahors 44-96

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen facile de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire au Laboratoire de M. **Auguste Vincent,** 8, place Victor-Hugo, à **Grenoble,** qui enverra, gratis et franco, les indications demandées.

VENDRE — ACHETER
INDICATEUR IMMOBILIER
R. MARATUECH
Ex-commis greffier
Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France
109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44
VENTE - ACHAT
LOCATION
Propriétés - Immeubles - Villas
TERRAINS
COMMERCES
GRAND CHOIX
Tous renseignements gratuits
UNIQUEMENT DU COURTAGE
SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE

ETUDE DE Maître Pierre LAVAYSSIÈRE
licencié en droit, Notaire à Figeac (Lot)
11, *Boulevard Wilson*
Successeur de Maître CADIERGUES

Suivant acte reçu par Maître Pierre LAVAYSSIÈRE, licencié en droit, notaire à Figeac (Lot), soussigné, le premier février mil neuf cent quarante et un, portant la mention : enregistré à Figeac, le quatre février mil neuf cent quarante et un, volume 582 B, Fol. : 42/260, par Monsieur LOUPIAS, receveur, qui a perçu les droits,

Monsieur Gaston LATAPIE, hélicier, et Madame Rose FARJOU, son épouse, coiffeuse, demeurant ensemble à Figeac, rue Gambetta, numéro 22,

Ont vendu à Monsieur Georges ROUTE, négociant, demeurant à Figeac, rue de la Croix-Blanche,

Un fonds de commerce de coiffure pour dames, que Madame LATAPIE exploitait et faisait valoir, à Figeac, rue Gambetta, numéro 22, dans un immeuble appartenant à Monsieur ANDRIEU, inscrit au registre de commerce tenu au greffe du tribunal civil de Figeac, ayant juridiction consulaire, sous le numéro 34, à la date du dix-sept novembre mil neuf cent trente-six, Chambre des Métiers, comprenant :

1° L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés ;

2° Le droit au bail pour le temps qui en reste à courir des lieux, consenti par Monsieur ANDRIEU, ou est exploité ledit fonds de commerce ;

3° Les différents objets mobiliers, et le matériel servant à l'exploitation dudit fonds de commerce, le tout estimé et décrit en un état certifié par les parties, et demeuré joint audit acte.

Observation était ici faite qu'il n'existe pas de marchandises.

Domicile a été élu pour les oppositions en l'Etude de Maître LAVAYSSIÈRE, notaire, sise boulevard Wilson, numéro 11.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, que les créanciers des vendeurs, devront, pour conserver leurs droits, former opposition entre les mains de Monsieur ROUTE, acquéreur, dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente, au domicile sus indiqué.

Pour premier avis.

Signé : P. LAVAYSSIÈRE, *notaire.*

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ».

LE SORTILÈGE DE VENISE

par EDOUARD DE KEYSER

— Ecoute, fit-il brusquement. Tu vas me chercher une gondole ou un canot à moteur. Moi aussi, je dois sortir. Puis tu pourras te coucher...

Il entra dans le salon où sa mère lisait encore.

— Elle est partie, s'écria-t-il. En robe du soir... Elle avait fait retenir une gondole.

Il se laissa tomber dans un fauteuil. Autre chose que de l'irritation se fixa dans le fond de ses yeux.

— Tu l'attends ? demanda sa mère au bout de quelques instants.

— Non, je vais la chercher.

— Sais-tu où elle est ?

— Je m'en doute. Elle nous a parlé des Castelsagrat, auxquels on l'a recommandée. Elle ne connaît qu'eux à Venise.

— Qu'en sais-tu ?

— Je verrai bien s'il y a réception

— Et si elle refuse de te suivre ?

Un pâle sourire erra sur les lèvres bien découpées, mais que terminait un dessin assez sec.

— Je l'emmènerai de force.

Il s'énerva. Occiatto tardait. Le valet de chambre avait dû courir par la ruelle jusqu'au débarcadère et attendre que passât une gondole vide.

Il rentra enfin.

— Ne la brusque pas, Marc, dit Mme Brion au moment où il sortait. Jeannille a beaucoup de qualités. Jusqu'à présent on ne s'est occupé que de mettre ses défauts en valeur.

Il ferma la porte sans répondre, traversa le jardin en courant, sauta dans la gondole.

— Grand Canal...

Debout à l'arrière, le batelier pesa sur la rame et l'embarcation noire coupa l'eau immobile.

L'animation de la grande artère vénitienne demeurait aussi intense que pendant la journée, mais plus silencieuse. De quelques barques s'élevaient les chants que, chaque année, Naples répand sur l'Italie.

Une brise suave frisait l'onde, hachurant les longs reflets de lumière. Au sommet des « pali », les fanaux étaient allumés. Les yeux de Marc ne quittaient pas la rive droite. Après le premier coude, il apercevait le « palazzo » des Castelsagrat. Les salles de réception sont toujours orientées vers le canal et la douceur de la nuit permettait cette grande joie de laisser toutes les fenêtres ouvertes afin que les invités pussent se promener sous la galerie et y flirter.

Dans le cerveau tourmenté de Brion, une pensée grandissait. Pourquoi Jeannille n'avait-elle pas annoncé qu'elle était invitée ce soir ? Ce Guy de Francoule ne l'avait-il pas suivie à Venise ? L'affaire rapporterait assez pour valoir ce dérangement et cette mise de fonds.

Il se demanda si la colère qu'il ressentait n'avait pas sa source dans la jalousie.

— Jaloux ? Allons donc ! Il faudrait que je fusse amoureux...

Mais, dans sa poitrine, il sentit du froid.

L'étage du palais ogival était brillamment éclairé... Brion regarda son veston d'après-midi. Le laisserait-on entrer ?...

La gondole dut attendre. Un canot d'acajou abordait. Les deux jeunes femmes qui en descendirent semblaient trop blondes.

Voyant un monsieur qui n'était pas en smoking, le portier galonné s'avança, croyant à une erreur.

Brion lui jeta qu'il devait parler au comte de Castelsagrat et s'élança dans l'escalier de marbre.

Les salons étaient vastes, meublés d'après le goût vénitien d'il y a cent ans. Les lustres de verre, les glaces ornées, découpées, biseautées, dataient d'une époque qui ignorait encore les machines à souffler.

La comtesse de Castelsagrat fit à Jeannille Campagnac un accueil chaleureux. Elle était jolie, exhubérante, les ailettes vibrantes de son nez pur disaient combien elle aimait la vie et ses plaisirs. Elle avait scrupuleusement tenu la promesse faite à son cousin Francoule ; sa réception ne comprenait aucun vieux, raseur ou non.

Rien que de la jeunesse, sans trop se préoccuper — comme il est d'usage dans beaucoup de salons modernes — de la position sociale et de la moralité des hôtes, pourvu qu'ils eussent dans les arts ou au théâtre une situation assez en vue, fût-elle atteinte uniquement par la publicité.

Peu d'Italiens. Pour la plupart de ces hommes échappés des palaces, une jeunesse de plus n'était qu'un motif de mieux s'amuser, sans contrainte. Ils appartenaient presque tous à une génération qui honore le bar américain, pratique le mot juste, n'abuse pas du respect, ravale l'amour et professe que la jeune fille de vingt ans, si elle est belle, n'est après tout qu'une jolie fille. Ils dansaient bien et le sextuor de mandolines et de guitares — un peu de couleur locale, n'est-ce pas, il le fallait bien — jouait des valses viennoises d'autrefois.

— A moi la première danse, déclara Guy en entraînant Jeannille d'autorité... Mais je n'abuserai pas.

Elle se laissa porter par le rythme, légère et souple, dansant avec le naturel qui fait de ce plaisir un don inné. Elle ne parlait pas. Qu'eût-elle dit ? Que son cœur était tout à coup un peu serré ? Que cette réunion trop cosmopolite la décevait, puisqu'elle avait rêvé de voir une fête vraiment vénitienne et d'y entendre parler italien ? Peut-être, romanesque malgré tout, avait-elle aussi rêvé que, dans ce pays d'amour, elle trouverait au fond des yeux et qu'elle devinerait le grands bonheurs...

(*A suivre*).